



Refus sinistre par assurance

Par **olianto**, le **12/08/2015** à **09:35**

bonjour a tous,rnrnmon assurance refuse la prise en charge d un sinistre car je n ai pas acheté le téléphone neuf et que donc je n ai pas la facture d achat neuf a MON nom...(je ne l ai pas tout cours)rnrnc est dans leur droit cela?rnrncdlit

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **11:21**

Vote assureur n'assure pas tous les téléphones du département, de votre famille et de vos voisins.rnIl assure ceux qui sont votre propriété.

Par **olianto**, le **12/08/2015** à **21:47**

c était le mien, j ai une facture valide a mon nom, mais il réclame une facture de l achat neuf a mon nom (en 2 mots il n assure que les objet achetés neufs) ?

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **21:53**

En deux ou trois mois j'ignore totalement ce que vous avez souscrit comme contrat.rnVous devez être en mesure de vérifier les garanties souscrites et les conditions de mise en mouvement.

Par **olianto**, le **12/08/2015** à **22:41**

a aucun endroit sur le contrat il est marqué que seul les produits achetés neufs sont assurés....

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **22:54**

Ce qui importe:rn* l'objet de l'assurancern* les risques garantisrn* les exclusions.rnSI votre assureur conditionne la garantie à la production d'un document que manifestement vous n'avez jamais possédé, c'est qu'il y a un doute.

Par **olianto**, le **13/08/2015** à **07:19**

je vois pas ou peut etre le doute puisque j ai fourni tous les documents originaux demandés au premier contact avec eux. et ils finissent par demander un doc que je ne peux pas avoir.rnen 2 mots les assureurs ne font que confirmer leur reputation

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **09:42**

bonjourrrn[citation] j ai fourni tous les documents originaux demandés[/citation]avez-vous fourni votre facture d'achat?rrnNormalement l'assureur devrait intervenir en fonction du contrat. Relire les conditions

Par **olianto**, le **13/08/2015** à **10:48**

oui j ai fourni la facture d achat (mais je n est pas la facture de l achat neuf, il y en as pas puisque le vendeur la acheté, compris dans son forfait)

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **11:07**

Alors d'où sort cette assurance ?rnQu'avez-vous donc souscrit comme contrat ?

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **11:35**

bonjourrrn[citation] j ai fourni tous les documents originaux demandés[/citation]avez-vous

fourni votre facture d'achat?rnrnNormalement l'assureur devrait intervenir en fonction du contrat. Relire les conditions

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **14:51**

est-ce vous qui avez souscrit le contrat?

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **14:53**

est-ce vous qui avez souscrit le contrat?

Par **olianto**, le **13/08/2015** à **15:19**

oui le contrat est souscrit il y a 1 an. c est l assurance tous portables proposée par le credit lyonnais SPB.

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **17:44**

Je viens de jeter un coup d'œil aux garanties, lesquelles couvrent le neuf comme l'occasion de moins de 5 ans.rnLa controverse porte en fait sur la justification de l'achat. Je crois que @Oliento a souscrit un forfait mobile comportant la fourniture gratuite du portable, ou quelque chose de similaire.

Par **olianto**, le **13/08/2015** à **22:05**

en fait faut trouver la ptite faille pour rejeter l assurance ;-(

Par **olianto**, le **14/08/2015** à **14:04**

et maintenant ils me demandent le certificat de non réparabilité (ce que j ai) !!! une cartouche de plus...

Par **olianto**, le **17/08/2015** à **21:40**

mon certificat n est pas valable car non rédigé par un réparateur agréé !!

Par alterego, le 18/08/2015 à 10:20

Bonjour, mon certificat n est pas valable car non rédigé par un réparateur agréé !!

S'assurer ou assurer un bien consiste à lire et à comprendre préalablement le contrat proposé avant d'apposer son accord et sa signature.

Extrait d'un contrat SPB **En cas de dommage matériel accidentel : vous devez conserver l'appareil garanti endommagé, vous abstenir de le réparer ou de le faire réparer, et vous conformer aux instructions que nous vous fournirons lors de votre déclaration de sinistre.**

C'est ce que vous oppose votre assureur après "vous avoir laissé vous livrer".

Je crains que la petite faille ce soit vous qui l'avez offerte innocemment à votre assureur.

Je serais étonné que la liste des réparateurs agréés ait été annexée au contrat lors de la souscription. Tentez de retourner la chose en lui rappelant qu'elles ne l'étaient pas et que les conditions générales et particulières du dit contrat sont silencieuses sur ce point et que, lors de la déclaration du sinistre, il ne vous a fournit aucune déclaration en ce sens.

Bonjour, mon certificat n est pas valable car non rédigé par un réparateur agréé !!

S'assurer ou assurer un bien consiste à lire et à comprendre préalablement le contrat proposé avant d'apposer son accord et sa signature.

Extrait d'un contrat SPB **En cas de dommage matériel accidentel : vous devez conserver l'appareil garanti endommagé, vous abstenir de le réparer ou de le faire réparer, et vous conformer aux instructions que nous vous fournirons lors de votre déclaration de sinistre.**

C'est ce que vous oppose votre assureur après "vous avoir laissé vous livrer".

Je crains que la petite faille ce soit vous qui l'avez offerte innocemment à votre assureur.

Je serais étonné que la liste des réparateurs agréés ait été annexée au contrat lors de la souscription.

Tentez de retourner la chose en lui rappelant qu'elles ne l'étaient pas, que les conditions générales et particulières du dit contrat sont silencieuses sur ce point et que, lors de la déclaration du sinistre, il ne vous l'a jamais précisé. Il ne l'a fait que dernièrement.

En conséquence, vous demandez la prise en charge du sinistre. Soyez ferme en restant toujours très courtois.

Cordialement

Par olianto, le 18/08/2015 à 14:02

je n ai pas touché au tel, il n a pas été ouvert (juste branché et manipulations software. n j ai beau resté courtois, ils ne répondent que par le même mail, sans répondre a mes questions concernant la liste des réparateurs agréés